Le tribunal judiciaire de Marseille met en place des “stages de citoyenneté” au Camp de concentration des Milles en guise d’alternative à la prison pour les condamnés pour racisme, discrimination, antisémitisme…

01/03/2023 à 16h08



Le tribunal judiciaire de Marseille met en place, avec la Fondation du Camp des Milles, une réponse pénale systématique avec l’organisation de “stages de citoyenneté” en réparation des actes racistes ou antisémites commis.

Le président du tribunal judiciaire de MarseilleOlivier Leurent et la procureure de la République Dominique Laurens ont décidé conjointement de mettre en place une réponse systématique aux expressions de **racisme et d’antisémitisme** quelles qu’elles soient. C’est ainsi qu’ils signeront, ce mercredi 1er mars, avec le président de la Fondation du Camp des Milles (Mémoire et éducation) Alain

Chouraqui une convention relative à l'organisation de "**stages de citoyenneté**" au site **mémorial** du Camp des Milles, à Aix-en-Provence.

Le législateur a en effet pris la mesure de la dangerosité sociale de ces atteintes à la paix civile et à l'ordre public, et notamment de leur potentiel explosif. Ces stages, en forme d'**alternatives à la prison**, qui font suite à une série d'expérimentations, ont pour vocation de faire prendre conscience aux auteurs de la gravité des faits et de leur rappeler les **valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité** de la personne humaine. Ils mettent en présence les mis en cause et les confrontent aux actions menées en la matière par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les magistrats et les personnels pénitentiaires.

La Fondation s'engage de son côté à apporter son **expertise éducative** en matière de lutte contre les discriminations liées à l'origine, les extrémismes identitaires et les mécanismes mettant en danger les vertus du vivre-ensemble. Dans cette logique, une série d'**ateliers pédagogiques au Camp des Milles** sont mis à disposition des condamnés

www.nouvellespublications.com